

Contrat d'engagements des adhérents de l'Association pour le **Maintien de l'Agriculture Paysanne**
« **La Sente des P'tits Légumes** » - 30, rue Alfred de Vigny / 78960 Voisins le Bretonneux

M Et **Maison Gaillard**
Adresse : **Dominique et Jean-Marc Gaillard**
Route Royale
Tel : 78580 Les Alluets le Roi

Engagements du consommateur adhérent

- S'engager pour une période de **2 mois**. Ce contrat commence à la livraison du **16 juin 2016** et se terminera le **28 juillet 2016**.
- Venir chercher sa part de récolte sur le lieu de la distribution chaque jeudi soir entre 17h00 et 18h45.
Pendant les vacances scolaires d'été* : entre 18h30 et 20h.

7 livraisons maximum proposées en 2 formules. (entourer la formule choisie)
16 juin, 23 juin, 30 juin, 7 juillet*, 13 juillet*, 21 juillet*, 28 juillet* 2016.

	Nombre de part de récolte	Formule 1 : 5 distributions : 16 juin, 23 juin, 30 juin, 7 juillet, 13 juillet.	Formule 2 : 7 distributions : 16 juin, 23 juin, 30 juin, 7 juin, 13 juillet, 21 juillet, 28 juillet.
Total prix : (13,80 € la part de récolte)		(69 €) x	(91 €) x
Nombre de chèques 27,60 pour 2 distributions 13,80 pour 1 distribution)		2 chèques de 27,60 € et 1 chèque de 13,80 €	3 chèques de 27,60 € et 1 chèque de 13,80 €

- Payer à l'avance la production au prix de 13,80 € la part de récolte.
- L'ensemble des chèques libellés au nom de **Maison Gaillard** est remis à la responsable Fruits de l'Amap en début de contrat. Elle se charge de les transmettre au producteur.
- Accepter la totalité des produits du producteur
- En cas d'empêchement (retard, vacances, etc. l'adhérent doit se charger de trouver une tierce personne qui prendra son panier, et lui en règlera directement le montant. Cette personne signera le cahier de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par la Maison Gaillard.
- Les fruits oubliés par les adhérents seront soit partagés, soit portés à une association caritative.

Engagements du producteur adhérent

- Produire selon des méthodes compatibles avec l'engagement de conversion bio qu'il a signé en décembre 2009
- Livrer les produits aux dates indiquées plus haut, à Voisins le Bretonneux, de 16h45 à 18h45.
à l'école de « La Sente des Carrières » (18h15 à 20h pendant les vacances d'été)
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison ou toute activité (problème climatique, ravageurs, maladie grave du producteur...)
- Expliquer le travail de l'exploitation à ses partenaires.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents.
- Accepter des visites régulières des adhérents à l'exploitation (au moins une par saison).

Date et signature :
M.....

Date et signature :
Dominique Gaillard :